

uide des **études**



Organisation

Contrôle des connaissances

Débouchés

Compétences informatiques

Langues

Vie universitaire

Séjours à l'étranger

Vie associative

...

MEDECINE

EDITO



Le plus pauvre n'échangerait pas sa santé pour de l'argent, mais le plus riche donnerait tout son argent pour la santé. »

*Charles Caleb Colton
Écrivain et clerc*

BONJOUR À TOUTES ET À TOUS !

Nous sommes très heureux de vous présenter ce Guide des études de Médecine, publié par Yvon Mag' et Epicure 3.0.

Vous êtes plus d'un million et demi d'étudiants à avoir choisi de vous inscrire dans les 84 universités françaises cette année, alors même que de nombreuses réformes ont été mises en œuvre ces dernières années, comme l'autonomie des universités et la régionalisation par la création de Pôles de recherche et d'enseignement supérieur. Espérons que ces réformes, si elles sont bien menées, seront un gage de qualité et d'excellence pour les diplômes que vous obtiendrez tout au long de votre cursus.

Ce guide n'est ni un inventaire des trucs et astuces pour réussir vos études, ni un manifeste sur l'enseignement supérieur : nous avons plutôt l'ambition d'explorer un large pan des enjeux de la filière médicale par une approche pragmatique et concrète.

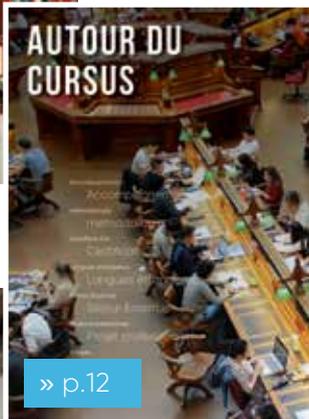
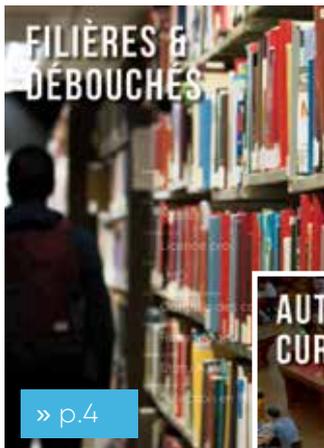
Vous pourrez ainsi trouver de nombreuses informations au sein de ces pages, notamment une présentation des parcours d'études en pharmacie et des possibilités de spécialisation offertes en sixième année, mais aussi des indications sur les aides sociales et la vie étudiante, car un étudiant est également un citoyen et un acteur de la vie de la Cité.

Par ailleurs, si ce guide vous donne envie de vous investir dans la vie de votre établissement, n'hésitez pas à contacter votre association étudiante qui se fera un plaisir de vous accueillir et de vous intégrer dans ses nombreuses activités d'animation, de services et de représentation.

Bonne rentrée à tous et que le succès soit au rendez-vous !

**La rédaction
mag.yvon.eu**

SOMMAIRE



5 CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LA FILIÈRE MÉDECINE

8 LE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

10 QUELS (AUTRES) DÉBOUCHÉS APRÈS DES ÉTUDES DE MÉDECINE ?

13 L'ACCOMPAGNEMENT EN PREMIÈRE ANNÉE

15 C2I : LE CERTIFICAT INFORMATIQUE ET INTERNET

16 LE CLES , L'INDISPENSABLE CERTIFICAT DE COMPÉTENCES EN LANGUES

19 ERASMUS, L'EUROPE À PORTÉE DE VOS ÉTUDES

21 L'UNIVERSITÉ, COMMENT ÇA MARCHE ?

24 LE GROUS, LES ŒUVRES SOCIALES AU SERVICE DES ÉTUDIANTS

25 LES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES, ANIMATRICES DE LA VIE UNIVERSITAIRE

29 LA MUTUELLE ÉTUDIANTE : LE PARTENAIRE SANTÉ

Le guide des études est une publication de la société Epicure 3.0.

Dépôt légal : à parution Septembre 2020

Directeur de publication : Nicolas Decloux
nicolas.decloux@gmail.com

Rédaction : Fabien Cluzel - Rémi Raher

PAO : Lorenzo Carpagnano - Fabien Cluzel

FILIÈRES & DÉBOUCHÉS

Licence

Licence

Contrôle des connaissances

Contrôle des connaissances

CE QU'IL FAUT SAVOIR

SUR LA FILIÈRE MÉDECINE

Depuis la rentrée 2020, la PACES (première année commune des études de santé) a été remplacée par deux nouveaux parcours pour avoir accès aux études de médecine, de pharmacie, d'odontologie, de maïeutique et de kinésithérapie.

Autres grands bouleversements, le numerus clausus, qui limitait le nombre de places en 2e année de médecine chaque année, à lui aussi été supprimé, et le concours unique de fin de 1re année disparaît en même temps que la PACES.

Désormais, le nombre d'admis pour poursuivre dans les filières de santé – à l'issue des deux parcours précités – sera fixé par les universités en collaboration avec les ARS (agences régionales de santé).

Deux parcours pour réussir

Poursuivre des études de maïeutique (sage-femme), médecine, odontologie (chirurgie dentaire) ou pharmacie est possible après une, deux ou trois années d'études supérieures à l'université. Et si le succès n'est pas au rendez-vous pour intégrer une de ces filières, il sera possible de poursuivre vers un diplôme de licence.

Deux itinéraires sont possibles à partir du bac : la licence avec option Accès santé (L.AS), et le Parcours spécifique Accès santé (PASS).

LA LICENCE LA.S

Pour y candidater il faut, sur Parcoursup, faire un vœu pour une licence (même dans un domaine hors santé ou non scientifique) qui propose une option Accès santé. Si vous êtes admis, vous suivrez dans cette licence des enseignements supplémentaires liés à cette option.

Ces enseignements vous apporteront les compétences nécessaires à la poursuite d'études en santé (enseignements en sciences fondamentales et en sciences humaines et sociales relevant du domaine de la santé), des cours d'anglais, des modules pour découvrir les métiers de la santé, et une préparation aux épreuves permettant de candidater en santé.

En validant cette 1re année, vous pourrez candidater dans la ou les filières de santé qui vous intéressent (maïeutique, médecine, odontologie ou pharmacie).

Si vous n'êtes pas admis, vous pourrez poursuivre en 2e année de votre licence, et si vous le souhaitez, re-candidater aux études de santé après au moins une année supplémentaire (en L2 ou L3 par exemple).

LE PASS

Contrairement à la L.A.S, l'année de PASS ne peut être suivie que dans les universités accueillant des UFR de santé.

Pour y candidater, il faut émettre le vœu PASS sur Parcoursup, avec une option qui correspond à vos points forts et à vos autres projets éventuels (exemple : option droit, option biologie, option langues...).

Le PASS est une année de licence particulière : elle comprend des enseignements de santé » (30 crédits ECTS sur les 60 pour valider son année, lire plus loin Le LMD Comment ça marche ?), des enseignements disciplinaires hors santé (droit, lettres, maths... pour au moins 10 crédits ECTS), des cours d'anglais, des modules pour découvrir les métiers de la santé, et surtout une préparation aux épreuves permettant de candidater en santé. Particularité du PASS : on ne peut s'y inscrire qu'une seule fois ! Si on le rate, pas de 2e chance !

Si vous validez la 1re année PASS, vous pourrez être candidat aux études de santé qui vous intéressent (médecine, pharmacie, odontologie ou maïeutique). Mais l'accès sera sélectif !

En cas d'échec, vous pourrez accéder directement en 2e année de la licence qui correspond à l'option de votre PASS, et re-candidater seulement encore une fois aux études de santé après au moins une année supplémentaire (en L2 ou L3 par exemple). Mais comme on l'a déjà dit, il ne sera pas possible de redoubler cette année !

A savoir : dans certaines universités, le PASS permet aussi d'accéder aux Sciences de la réadaptation, qui comprennent quatre filières : masso-kinésithérapie, ergothérapie, psychomotricité, et pédicurie-podologie.

Premier cycle et première année du deuxième cycle

Sous réserve d'évolutions à venir consécutives à la fin de la PACES et la mise des nouveaux parcours d'accès aux études de santé, l'enseignement de ces trois premières années porte sur les disciplines suivantes, dans le cadre du DFGCM* :

- la physique, la biophysique et le traitement de l'image,
- la chimie, la biochimie, la biologie cellulaire et moléculaire,
- l'anatomie, l'embryologie, la biologie du développement et de la reproduction,
- la cytologie, l'histologie et l'anatomie pathologique,
- la bactériologie, la virologie et la parasitologie,
- l'hématologie, l'immunologie et l'oncologie fondamentales,
- la génétique et les biotechnologies,
- la physiologie et la nutrition,
- la pharmacologie et les grandes classes de médicaments,
- l'épidémiologie et les biostatistiques,
- la sémiologie clinique, biologique et la sémiologie des techniques d'imagerie médicale,
- les techniques de premiers secours,
- la démographie, l'économie de la santé et l'organisation des systèmes de santé,
- les langues étrangères,
- l'épistémologie,
- la psychologie,
- l'éthique médicale et la déontologie.

* DFGSM : diplôme de formation générale en sciences médicales.

Avant le début de la 2e année, les étudiants effectuent un stage d'initiation aux soins (non rémunéré) d'une durée de 4 semaines, à temps complet et de manière continue, dans un même établissement hospitalier.

Deuxième partie du deuxième cycle (DFASM1, DFASM2 et DFASM3*)

Le cycle DFSAM, qu'on appelle aussi « l'externat », est notamment consacré à l'enseignement de la pathologie et de la thérapeutique. Il comporte une formation théorique et une formation clinique.

L'enseignement théorique porte sur les matières suivantes :

- **Cancérologie – Oncologie**
- **Cardiologie**
- **Endocrinologie – Nutrition**
- **Gynécologie Obstétrique**
- **Hépatologie – Gastrologie – Entérologie**
- **Médecine Physique et Réadaptation**
- **Neurologie**
- **Ophtalmologie**
- **ORL**
- **Ostéopathie**
- **Pédiatrie**
- **Pneumologie**
- **Réanimation**
- **Rhumatologie**
- **Soins palliatifs**
- **Stomatologie**
- **Urologie**
- **Médecine du travail**
- **Psychiatrie**
- **Pharmacologie et Thérapeutique**

Enfin, la pharmacologie doit être étudiée dans chaque matière, tandis qu'il faut suivre des enseignements à option définis suivant des modalités fixées par l'UFR de médecine, et que la formation clinique comporte une participation à l'activité hospitalière et un stage chez un médecin généraliste.

L'externat est une combinaison de cours alternés (à mi-temps ou à temps complet) permettant de disposer des connaissances théoriques et pratiques nécessaires lors de l'internat et en vue de la pratique professionnelle.

Les stages occupent la moitié du temps d'un externe : soit tous les matins, soit par périodes (alternance de semaines de stage et de semaines de cours). L'étudiant passe en général dans 4 services différents au moins par an, qui correspondent en général aux cours qu'il suit en parallèle (ce n'est pas toujours le cas). Certains stages sont obligatoires :

- **en chirurgie**
- **en médecine générale**
- **dans une unité d'accueil des urgences, de réanimation ou de soins intensifs.**

* DFASM: diplôme de formation approfondie en sciences médicales.

- **dans d'autres services selon les facultés et leur équipe pédagogique**

Enfin, le nombre de garde à effectuer pour valider le DFASM est fixé par la faculté : il est supérieur ou égal à 25. Ces gardes s'effectuent le plus souvent aux urgences mais pas seulement. Il y a en effet beaucoup de gardes en gynécologie, en orthopédie, en pédiatrie...

L'externe en médecine dispose ainsi de 3 ans pour assimiler les manifestations cliniques, les mécanismes physiopathologiques et les démarches thérapeutiques propres à chaque pathologie de chaque discipline médicale et chirurgicale.

Au final, la validation du DFASM permet à l'étudiant de se présenter aux Epreuves classantes nationales (ECN) à l'issue desquelles il choisit, en fonction de son classement, une filière de spécialité (un DES) et sa ville d'affectation.

Le troisième cycle et l'accès au doctorat en médecine

L'organisation des examens, la composition des jurys, le programme, la durée, la nature et la cotation des ECN en médecine sont déterminés par arrêté et les étudiants en médecine peuvent s'y présenter à deux reprises. Après publication des résultats, chaque candidat reçoit son classement. La procédure nationale de choix de la subdivision et de la discipline est organisée en fonction du rang de classement obtenu par les candidats aux examens.

Après le choix, les internes sont rattachés à un CHR de la circonscription faisant partie d'un CHU. Ils relèvent ensuite, pour leur formation pédagogique, de l'UFR où ils prennent leur inscription annuelle. Les internes reçoivent une formation à temps plein.

Ils préparent alors un des DES de leur discipline. La formation pratique hospitalière est assurée sous la responsabilité du chef de service auprès duquel est affecté l'interne.

Les postes dans les services agréés pour la formation des internes sont offerts tous les 6 mois, par discipline, au choix des internes. La durée de chaque stage est d'un semestre. Le diplôme d'Etat de docteur en médecine est délivré aux internes ayant soutenu avec succès une thèse.

Enfin, au bout de ce long chemin, le diplôme d'Etat de docteur en médecine ouvre droit à l'exercice de la médecine après validation complète du DES.

LE CONTRÔLE

DES CONNAISSANCES

Il est parfois difficile de se faire une idée, en début d'année, de la manière dont votre travail sera évalué... Et ce d'autant plus que les modalités de contrôle des connaissances ont beaucoup évoluées dans les universités ces dernières années, et que leur autonomie rend les règles hétéroclites d'un établissement à un autre.

Sachez pour commencer que les aptitudes et l'acquisition des connaissances seront appréciées :

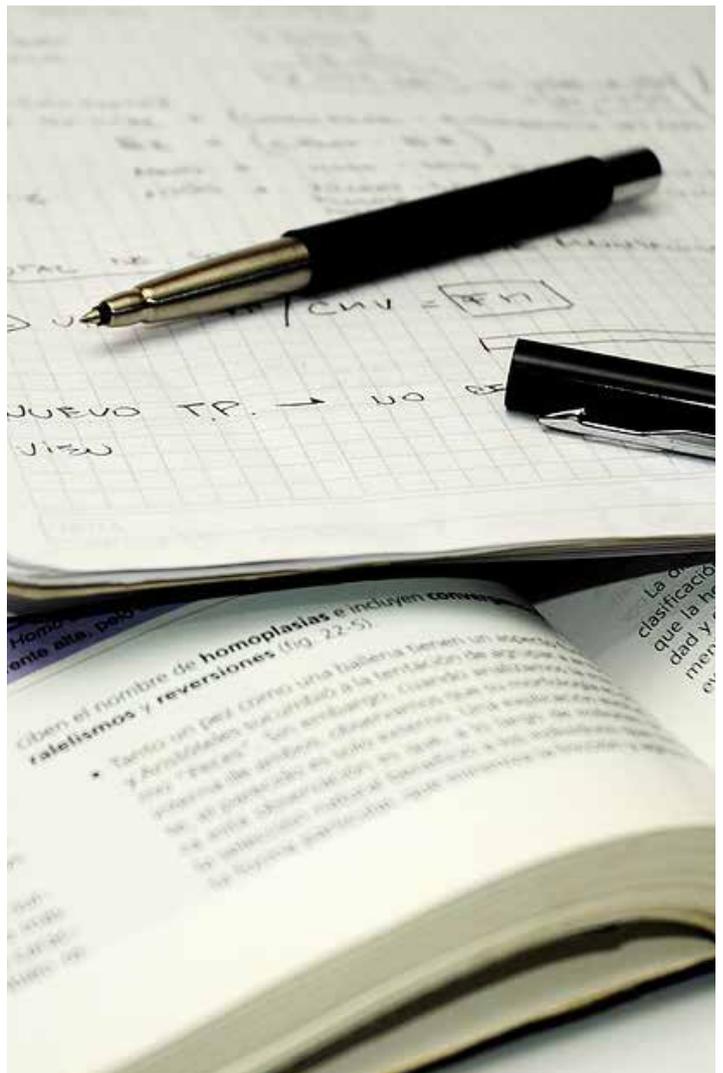
- soit par un contrôle continu et régulier
- soit par un examen terminal
- soit par ces deux modes de contrôle combinés

Les modalités d'examen doivent être arrêtées et portées à la connaissance des étudiants au plus tard un mois après le début des enseignements. Elles ne peuvent être modifiées ultérieurement en cours d'année.

À ce titre, les établissements doivent indiquer :

- le nombre d'épreuves
- leur nature
- leur durée
- leur coefficient
- la répartition éventuelle entre le contrôle continu et le contrôle terminal
- la place respective des épreuves écrites et orales

C'est à vous, en début d'année, d'être particulièrement attentif aux modalités d'examen de votre faculté.





DEUXIÈME SESSION

Deux sessions de contrôle des connaissances et aptitudes sont organisées. Sauf exception, l'intervalle entre ces deux sessions est au moins de deux mois et un dispositif pédagogique de soutien doit être mis en place (mais il faut avouer que ce n'est pas toujours le cas...).

NOTES

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants. De plus, les étudiants peuvent demander, dans un délai raisonnable, la communication de leurs copies et un entretien individuel. En principe il n'y a pas de notes éliminatoires pour l'étudiant (sauf exception).

Dans tous les cas, le « juge de paix » sera le concours de fin de première année, avec son terrible *numerus clausus*...

ÉVALUATION DES FORMATIONS ET DES ENSEIGNEMENTS

Des procédures d'évaluation des formations et des enseignements sont obligatoirement mises en place. Leurs modalités permettent la participation de l'ensemble des étudiants.

Ces procédures favorisent le dialogue nécessaire entre les équipes de formation et les étudiants.

A noter

À la fac, seuls les TD sont obligatoires ! Du coup, on a vite tendance à multiplier les grasses mat' au motif qu'on rattrapera les cours plus tard... Pourtant, l'assiduité et la régularité restent les meilleurs atouts pour valider son année. Et c'est bien pour ça qu'on s'inscrit à la fac, non ?

QUELS (AUTRES) DÉBOUCHÉS

APRÈS DES ÉTUDES DE MÉDECINE ?

Les débouchés sont très nombreux pour les docteurs en médecine et ne se limitent pas à l'exercice de médecin généraliste ou de chirurgien. Cependant, si la formation initiale est peu ou prou identique, la diversité des métiers proposés nécessite de bien réfléchir à ses envies et ses attentes en terme de carrière professionnelle. Tour d'horizon...

LES MÉTIERS DE LA RECHERCHE

Chef d'études cliniques

Responsable du bon déroulement des essais cliniques, il doit établir l'efficacité du médicament en étudiant la pharmacologie et la pharmacocinétique. Pour remplir à bien sa mission, il supervise entre autres les analyses statistiques et la rédaction des rapports cliniques tout en assurant le suivi budgétaire et la réalisation des bilans financiers.

Biostatisticien

Rattaché au service de biométrie ou au service R&D, le biostatisticien gère la base de données cliniques et réalise le traitement statistique de ces données, en vue d'une présentation simple et clarifiée tant en interne qu'en externe.

Médecin hospitalo-universitaire

Chercheur rattaché au CHU, le médecin est également chargé de cours à l'université ; il doit donc mener de front un travail de recherche et des activités d'enseignement et de travaux pratiques.

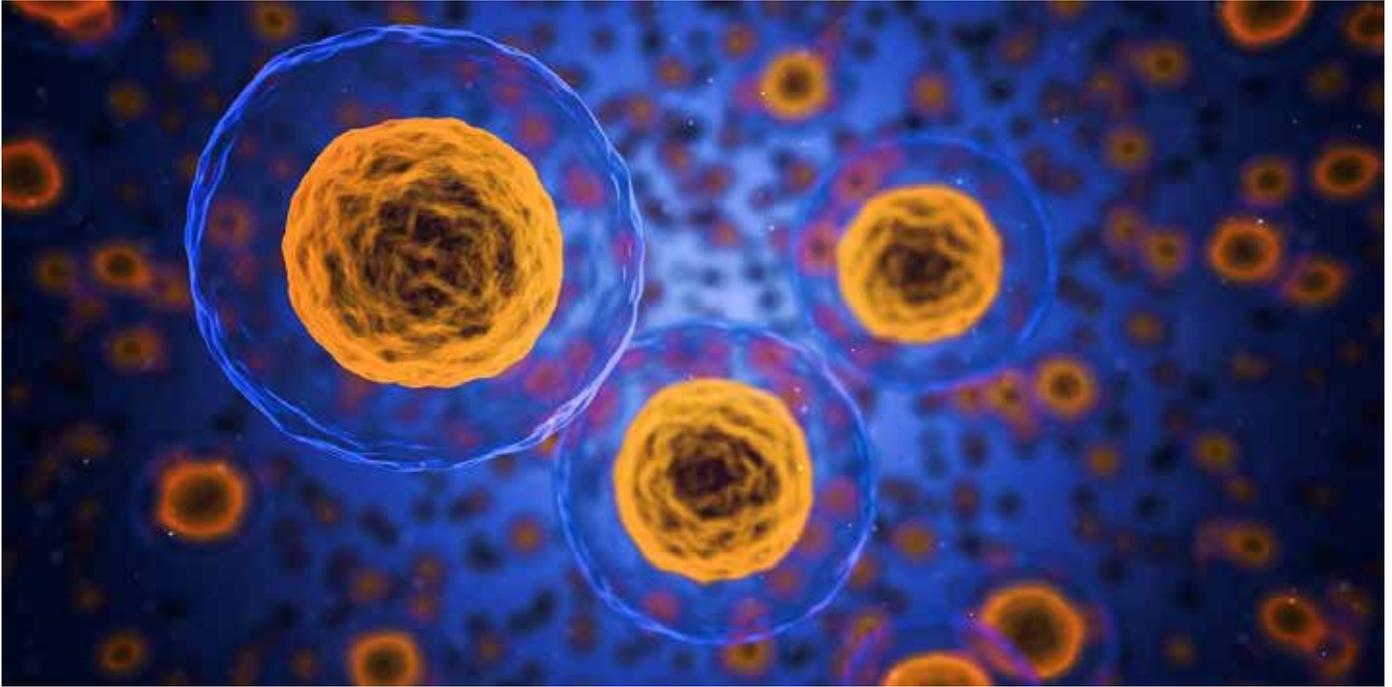
LES MÉTIERS DE LA COMMUNICATION

Responsable information médicale

A ce poste, le médecin recueille de nombreuses informations (auprès des sources médicales, réglementaires et scientifiques) concernant la gamme dont il a la responsabilité, afin de connaître toutes les informations à ce sujet, ce qui lui permet de répondre aux questions posées par les interlocuteurs internes et externes.

Chargé de communication scientifique

Rattaché au département des affaires médicales, ce médecin fait la liaison entre le marketing et les essais cliniques afin de développer un plan de communication à la fois clair et percutant, notamment en réalisant de nombreux documents scientifiques présentés destinés aux leaders d'opinion.



LES MÉTIERS DE LA VEILLE

Médecin spécialiste des affaires réglementaires

Spécialiste du droit médical, il participe à la stratégie réglementaire de l'entreprise et à l'optimisation de celle-ci, notamment en veillant à ce que les produits soient conformes aux normes d'obtention des autorisations de mise sur le marché. Représentant de l'entreprise auprès des autorités de santé, ce médecin intervient également en tant que conseiller auprès des autres départements de l'entreprise afin de respecter les normes réglementaires.

Responsable de la pharmacovigilance industrielle

Responsable de l'évaluation et la surveillance des risques liés à l'utilisation des médicaments, il propose des mesures permettant de diminuer ces risques et de garantir la sécurité du patient. En charge de l'évaluation des effets indésirables, des risques et des contre-indications relatives à l'usage du médicament, il recueille et analyse les informations qui lui sont transmises par le centre de pharmacovigilance en ce qui concerne les médicaments déjà existants..

LES MÉTIERS DU MARKETING

Responsable des études marketing

Ce médecin conçoit et présente des études de marketing rendant compte du marché, c'est-à-dire qu'il analyse les attentes des clients et les caractéristiques des concurrents. Ceci lui permet de diriger les stratégies de vente et d'analyser l'efficacité des campagnes de promotion en affinant au mieux son budget pour une efficacité maximale.

Chef de produit

Le chef de produit est responsable de la conception et de la mise en oeuvre du plan marketing de son produit, donc il analyse les tendances du marché et les attentes des clients pour élaborer une stratégie en fonction de son budget.

AUTOUR DU CURSUS

Accompagneme

Accompagnement

Méthodologie

Méthodologie

Certificat C2i

Certificat C2i

Langues étrangères

Langues étrangères

Séjour Erasmus

Séjour Erasmus

L'ACCOMPAGNEMENT

EN PREMIÈRE ANNÉE

D'après les textes, dans des conditions définies par l'université, chaque étudiant doit bénéficier d'un dispositif d'accueil, de tutorat d'accompagnement et de soutien.



Ces dispositifs doivent faciliter l'orientation voire une éventuelle réorientation, assurer la cohérence pédagogique tout au long du parcours académique et favoriser la réussite du projet de formation.



L'ACCUEIL

Beaucoup de facs organisent des semaines ou journées de rentrée ou de prérentrée. Elles ont pour but de faciliter l'intégration des L1, qui découvrent généralement l'université (sauf en cas de redoublement, mais ce n'est jamais superflu d'y aller quand même...).

Il y a généralement des personnes de l'administration, du service d'information et d'orientation, des enseignants et des étudiants. Ce qui est dit lors de ces journées est important car cela facilite la vie toute l'année, notamment sur les modalités pratiques à connaître lors des examens ou des choix d'options. Ces journées sont aussi un moment privilégié pour aller parler aux enseignants dans un cadre plus détendu et plus informel que le reste de l'année.

LES COURS DE MÉTHODOLOGIE

Ce n'est pas un mystère : beaucoup d'étudiants de L1 ont du mal à s'adapter à la fac, à son organisation très peu contraignante et à son enseignement moins individualisé. On sait rarement en arrivant comment il faut travailler à la fac, comment s'organiser, se documenter, prendre des notes, ne pas perdre de temps.

C'est le genre de choses fondamentales pour lesquelles les cours de méthodologie peuvent (beaucoup) aider, en expliquant comment faire une recherche à la BU, comment organiser les travaux à rendre, comment préparer les différents types d'examen, etc.

LE TUTORAT D'ACCOMPAGNEMENT

Le principe du tutorat, c'est que des étudiants de 2e ou 3e cycle apportent un soutien aux étudiants de 1re année qui le souhaitent. L'idée de base, c'est qu'un jeune étudiant peut mieux confier ses difficultés à un « ancien » et lui parler en toute liberté, car c'est souvent plus facile que de faire face à un enseignant.

C'est un système de soutien intéressant parce qu'il est gratuit, adapté à la situation de chacun et personnalisé : environ 10 étudiants pour un tuteur, parfois moins ! Il est pourtant peu exploité par les étudiants et ce ne sont généralement pas les étudiants qui en ont le plus besoin qui y vont mais ceux qui ont juste besoin de se rassurer... Donc, autant en profiter et ne pas attendre le dernier moment pour y aller !

D'AUTRES PISTES À EXPLORER

Il existe parfois des séances de remise à niveau ou de soutien. Les associations étudiantes peuvent aussi apporter une aide précieuse en mettant à disposition des cours polycopiés et des annales d'examens (avec corrigés parfois).

Quoi qu'il en soit, les associations de la fac restent des ressources et des relais utiles : on y trouve des étudiants qui sont passés par là avant et qui peuvent renseigner les L1 ou dépanner quand on se sent un peu perdu.

Faites-vous aider !

La première cause d'échec en 1er cycle, c'est le manque d'organisation et l'absence de méthode de travail. Attention, un semestre, ça passe très vite. Il ne faut pas attendre le dernier moment pour se faire aider.

C2i

LE CERTIFICAT INFORMATIQUE ET INTERNET

Le Certificat informatique et Internet (C2i) est un certificat national attestant de la maîtrise des compétences numériques. Indispensable pour la réussite universitaire, Le C2i niveau 1 est intégré dans la plupart des cursus d'enseignement supérieur.

Le C2i propose deux niveaux : le premier est applicable à tous les étudiants et les stagiaires de formation continue. De plus, il est exigible pour l'entrée dans les École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE).

Pour information, la mise en œuvre de la certification C2i s'appuie sur l'article 14 de l'arrêté du 23 avril 2002 relatif au grade de licence : « après évaluation du niveau de l'étudiant, la formation propose, de manière adaptée, un enseignement de langues vivantes étrangères et un apprentissage de l'utilisation des outils informatiques ».

Plus concrètement, soit le C2i, niveau 1 est inclus dans un diplôme, et figure au supplément du diplôme, soit il prend la forme d'un certificat séparé. Dans tous les cas, il doit être obtenu au cours du cycle de licence, de préférence à son début (n'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre service scolarité).

Quant au niveau 2 (C2i2e), il n'est pas obligatoire et fait l'objet d'exigences plus élevées en fonction des orientations professionnelles des formations dispensées ; vous serez donc peut-être obligé de le passer en fonction de votre orientation en master, notamment si vous vous dirigez vers l'enseignement



LE CONTENU DU NIVEAU 1

Pas de panique, le niveau 1 n'est pas sorcier à valider : il vise à attester de la maîtrise d'un ensemble de compétences nécessaires à l'étudiant pour mener les activités qu'exige aujourd'hui un cursus d'enseignement supérieur. Et il est probable que vous sachiez déjà faire ce qu'on vous demandera :

- recherche, création, manipulation, gestion de l'information
- récupération et traitement des données
- gestion des données
- sauvegarde, archivage et recherche de ces données
- présentation en présentiel et à distance du résultat d'un travail
- échange et communication à distance
- production en situation de travail collaboratif
- positionnement face aux problèmes et enjeux de l'utilisation des TIC : droits et devoirs, aspects juridiques, déontologiques et éthiques...

LE CLES

L'INDISPENSABLE CERTIFICAT DE COMPÉTENCES EN LANGUES

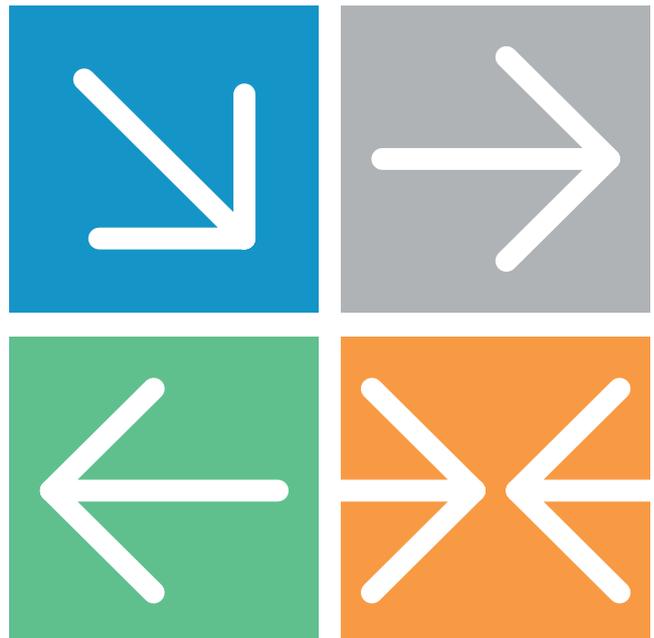
Le Certificat de compétences en langues pour l'enseignement supérieur a pour objectif de favoriser et valoriser la formation en langues des étudiants, principalement ceux inscrits dans des filières non spécialisées en langues.



Indépendant du
diplôme de spécialité,
le CLES lui sera
joint afin de permettre la
reconnaissance officielle de votre
niveau en langues étrangères.

Les diplômés peuvent donc s'en servir
dans leurs démarches d'insertion
professionnelle, afin d'informer
les recruteurs de leur niveau
certifié en langues étrangères.

Certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur



Pour tout savoir sur le CLES : www.certification-cles.fr

Le certificat CLES est proposé sur 3 niveaux en 9 langues : allemand, anglais, espagnol, italien, arabe, grec moderne, polonais, portugais, russe.

NIVEAU B1

S'insérer dans un milieu de vie à l'étranger :

- Gérer sa mobilité à l'étranger : réservation téléphonique d'hôtel, rédaction de courriel, commande dans un restaurant...

NIVEAU B2

Synthétiser l'information et présenter divers points de vue sur des thématiques dans le cadre d'une mise en situation concrète en lien avec le monde professionnel impliquant la résolution d'un problème et l'aboutissement à un compromis :

- Animer et participer à une réunion de travail, interagir, exprimer son point de vue et le défendre...

NIVEAU C1

Communiquer et prendre part à la vie scientifique ou professionnelle en rapport avec son domaine :

- Animer une manifestation professionnelle ou à caractère scientifique, enseigner, rédiger un compte rendu...

COMMENT ÇA SE PASSE ?

Les épreuves du CLES sont réalisées sous la forme d'un scénario avec une mise en situation réaliste autour de la thématique retenue pour chaque niveau. Les tâches à accomplir sont ancrées dans des thématiques de société. Elles permettent d'évaluer des compétences transférables dans le monde professionnel.

Le candidat dispose d'un dossier documentaire composé de textes et de documents audiovisuels authentiques et d'un dossier de travail.

Il doit dégager les informations pertinentes dans les documents écrits et audiovisuels, en s'appuyant sur les questionnaires de compréhension afin d'accomplir des tâches réalistes :

- rédaction d'un texte, production d'un message vocal (niveau B1), d'une interaction orale (niveau B2) ou d'une présentation orale (niveau C1).

Pour y parvenir le candidat doit :

- intégrer la thématique du scénario,
- s'appropriier le contenu,
- traiter l'information (tri, sélection, hiérarchisation...),
- réorganiser les éléments d'information utiles à la réalisation des tâches de production finales.

Attention : toutes les tâches proposées sont liées entre elles. Les informations repérées lors des phases de compréhension

de l'écrit et de l'oral ont pour but d'alimenter les phases de productions écrites et orales.

NIVEAU C2I2E

Pour les futurs enseignants

Le C2i2e vise à attester des compétences professionnelles communes et nécessaires à tous les enseignants pour l'exercice de leur métier :

- les problématiques et les enjeux liés aux TIC en général et dans l'éducation en particulier
- les gestes pédagogiques liés aux TIC
- la recherche et l'utilisation de ressources
- le travail en équipe et en réseau
- les espaces numériques de travail
- l'évaluation et la validation des compétences TIC dans le cadre des référentiels inscrits dans les programmes d'enseignement.

L'INSCRIPTION

Les centres organisent de façon autonome l'inscription des candidats à la certification.

Vous devez donc contacter directement un des 58 centres de passation du CLES afin de voir quand aura lieu la prochaine session dans la langue et le niveau que vous souhaitez valider.

LE CHOIX DE LA LANGUE À L'UNIVERSITÉ

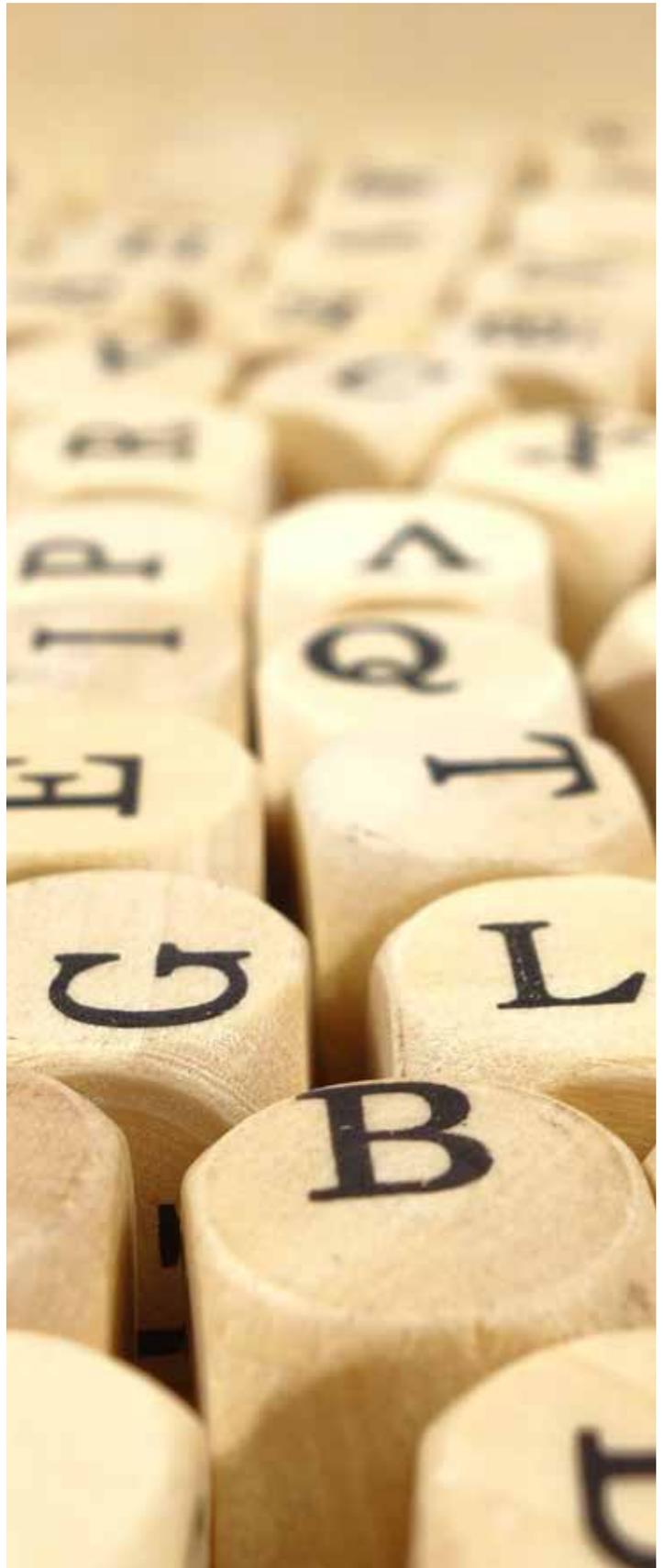
Parmi l'ensemble des unités d'enseignement qui vous seront proposés, vous devrez choisir une langue. Ne négligez surtout pas ce choix puisqu'il sera déterminant dans votre cursus puis dans le cadre de votre insertion professionnelle.

Lorsque vous aurez opté pour une langue, nous vous conseillons de conserver celle-ci tout au long de votre parcours afin d'atteindre un certain niveau de perfectionnement. Ceci pourra vous permettre de réussir le CLES afin d'entrer dans les concours de l'enseignement.

PARTIR ÉTUDIER EN EUROPE

Au cours de votre cursus, vous pourrez partir étudier dans une université européenne pour une période précise et ceci dans le cadre de votre propre parcours universitaire. C'est pourquoi le choix de l'UE de langue au début de votre parcours de licence est primordial puisqu'il conditionnera l'autorisation de partir étudier dans un autre pays européen.

Si vous voulez partir étudier dans une université européenne, renseignez-vous sur le programme Erasmus (lire pages suivantes) et auprès du service de votre université qui est dédié aux échanges de ce type. Il faut savoir qu'il y a entre les universités des accords qui peuvent porter sur un nombre très restreint d'échanges d'étudiants. C'est pourquoi vous devez préparer longtemps à l'avance cette démarche.



ERASMUS

L'EUROPE À PORTÉE DE VOS ÉTUDES

Erasmus est un programme développé par l'Union Européenne pour promouvoir la mobilité des étudiants et la coopération dans l'enseignement supérieur au sein des pays de l'Union Européenne. Il porte le nom du philosophe, théologien et humaniste Érasme de Rotterdam (1465-1536), adversaire infatigable du dogmatisme dans toutes les sphères de l'activité humaine. Érasme a vécu et travaillé dans plusieurs régions d'Europe, car seuls les contacts qu'il entretenait avec les autres pays lui apportaient les connaissances, les expériences et les idées qui constituaient l'objet de ses recherches.

Ce programme permet à un étudiant inscrit à l'université d'effectuer une partie de son cursus dans un autre pays d'Europe, en étant assuré que les unités qu'il aura suivies dans cette autre université seront reconnues par son université d'origine.

En pratique, les séjours à l'étranger durent un semestre ou une année universitaire, et sont plus faciles à organiser pour les étudiants en deuxième semestre de master, mais les autres possibilités sont aussi envisageables (premiers semestres de master ou deuxième semestre de licence).

LE CURSUS ERASMUS

Le programme des cours suivis pendant le séjour à l'étranger est défini avant le départ entre l'étudiant, le responsable de la formation et le correspondant dans l'université hôte. Il donne lieu à l'établissement d'un contrat entre l'étudiant et les deux enseignants. L'étudiant est suivi par les enseignants des deux universités pendant son séjour, et tous les problèmes éventuels (cours au niveau non adapté, cours supprimé...) sont réglés le plus vite possible.

Pour la poursuite du cursus pendant ces échanges, on utilise le système de transfert de crédits ECTS (European Credits Transfert System), dans d'autres cas, les unités obtenues à l'étranger sont transformées en équivalences avec des unités du cursus d'origine de l'étudiant. Dans tous les cas, le système utilisé pour le transfert des notes est précisé dans le contrat conclu entre l'étudiant et le responsable de formation.

Avant le départ, mais parfois aussi dans l'université hôte, des cours de langue sont dispensés aux étudiants Erasmus, la plupart du temps sans coût supplémentaire. Les horaires des cours de langue, et la façon dont ils seront financés sont connus précisément avant la date du départ.

Pour tout savoir sur les différents programmes Erasmus :

<https://generation.erasmusplus.fr>

LA VIE UNIVERSITAIRE

L'université

L'université

Le CROUS

Le CROUS

La vie étudiante et les associations

La vie étudiante et les associations

La sécu étudiante

La sécu étudiante

L'UNIVERSITÉ, COMMENT ÇA MARCHE ?

L'université a bien souvent l'air d'un labyrinthe administratif froid et incompréhensible, surtout lorsque l'on vient tout droit de son lycée. Pourtant, en y regardant de plus près, ses principes de fonctionnement, ses rouages, son administration et ses interlocuteurs forment un ensemble relativement cohérent.

Juridiquement, l'université est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP). À ce titre, ce statut propre lui donne une grande autonomie.

L'université gère et décide de son budget et de ses orientations. Elle possède des statuts complétés par un règlement intérieur qui définissent ses missions, son fonctionnement, ses moyens...

L'UNIVERSITÉ, UNE MINI-SOCIÉTÉ

L'université est organisée en composantes pédagogiques : des UFR (Unité de formation et de recherche, mais on continue de dire « fac ») correspondantes aux différentes filières (STAPS, médecine, droit, lettres ...) mais aussi des instituts, des écoles, des laboratoires et centres de recherche, des services communs, généraux et centraux.



L'Université est dirigée et gérée par 3 conseils centraux (lire plus loin) et par un bureau. Les conseils sont composés d'enseignants, d'étudiants et de personnels élus par leurs pairs ainsi que de personnalités extérieures qualifiées nommées.

Les conseils élisent pour 4 ans le président de l'Université parmi les enseignants chercheurs. Celui-ci compose alors son bureau (vice-présidents et chargés de mission).

Les composantes pédagogiques (UFR, IUT, écoles...) sont gérées par un directeur et un conseil comprenant des enseignants, des personnels IATOS et des étudiants élus, là aussi par leurs pairs. Sont débattues au sein de ce conseil les questions pédagogiques, financières et toutes les questions liées à la composante. Certaines décisions, les plus importantes (ex : les maquettes de formation) nécessitent l'aval du CA (conseil d'administration) de l'université.

L'Université comprend aussi des services. Ceux de documentation (BU), d'orientation et d'information (SCUIO et SCIO), d'activités sportives (SUAPS) sont les services communs. Il existe aussi des services centraux administratifs : secrétariat, scolarité, présidence, comptabilité.

LE CONSEIL DE L'UFR

Il ne comprend pas plus de 40 membres dont 40 % d'étudiants au maximum. L'UFR est dirigée par un directeur élu pour 5 ans (également connu sous le nom de "doyen", ce qui n'a rien à voir avec son âge), son mandat étant renouvelable une fois. Le conseil de l'UFR s'occupe de l'organisation des formations spécifiques et de l'organisation administrative.

Pour renouveler les représentants étudiants au conseil de l'UFR, des élections étudiantes ont lieu tous les 2 ans. À cette occasion, les étudiants inscrits dans la composante en question déposent des listes, proposent des candidats et votent pour choisir celles et ceux qui seront leurs porte-paroles officiels. Renseignez-vous auprès de votre association étudiante. Elle est là, entre autre, pour assurer la représentation et la défense des étudiants.

LES CONSEILS DE L'UNIVERSITÉ

Le Conseil d'Administration (CA)

C'est le conseil le plus important car il mène la politique de l'Université : vote du budget, signature des conventions (avec l'Etat, la région, des partenaires privés ou publics), ouvertures d'antennes délocalisées...

Il délibère en dernier lieu sur les décisions prises dans les deux autres conseils. Il a donc pouvoir de décision et peut revenir sur les décisions prises dans les autres conseils. Il est composé de 20 à 30 membres dont 3 à 5 sont des étudiants.

La Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU)

La CFVU délibère sur tout ce qui concerne la pédagogie et la vie étudiante à l'Université : organisation de l'enseignement, création de nouvelles filières, validation des acquis, orientation des étudiants, etc.

Il favorise aussi les activités culturelles, sportives, sociales et associatives. En règle générale, il gère directement ou indirectement le FSDIE (Fond de solidarité et de développement des initiatives étudiantes) qui finance les projets étudiants. La CFVU comprend 40 % d'étudiants et 40 % d'enseignants.

À savoir : un vice-président étudiant du CFVU est choisi parmi les élus étudiants du conseil.

Le Conseil Scientifique (CS)

Il propose au CA les orientations de la politique scientifique et de recherche de l'établissement. Il s'occupe des habilitations et des créations de Master Recherche et de doctorats. Seuls les étudiants inscrits en 3ème cycle (master 2 et au-delà) peuvent être électeurs pour ce conseil. Le CS ne comprend que 10 % d'étudiants.

LES ÉTUDIANTS AUX COMMANDES !

Les étudiants inscrits à l'Université élisent donc, tous les 2 ans, leurs représentants dans ces 3 conseils. Ces derniers ont, au même titre que les autres membres (enseignants, personnels ...), voix délibérative. Ils participent donc à l'élaboration et à l'adoption de toutes les mesures prises par l'Université, à tous les échelons de décisions.

C'est donc à vous de participer à l'amélioration de votre Université, soit en candidatant dans les conseils, soit en proposant via vos élus étudiants des idées pour faire évoluer la vie de votre établissement.

Conseil National de l'Enseignement Supérieur Et de la Recherche (CNESER) :

il s'agit d'un organe consultatif, cependant, le Ministre a obligation de le consulter sur tout projet de loi ou de réglementation (décrets et arrêtés) relatifs à l'enseignement supérieur. Le CNESER assure la représentation, au niveau national des étudiants, des personnels et usagers des universités, ainsi que des grands intérêts nationaux.

Conseil d'Administration (CA) :

Le CA est le conseil le plus important car il mène la «politique» de l'Université : vote du budget, signature des conventions (avec l'Etat, la région, des partenaires privés ou publics), ouverture d'antennes délocalisées, il délibère en dernier lieu sur les décisions prises dans les deux autres conseils. Il comprend 25% d'étudiants

Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (CEVU) :

Il donne son avis au CA de l'université sur la politique de formation de l'établissement et notamment sur les questions relatives aux diplômes et à la vie étudiante. Il est composé d'un nombre égal de représentants des enseignants et étudiants. Il comprend également des représentants des personnels et des personnalités extérieures.

Conseil Scientifique (CS) :

C'est une instance consultative sur les domaines de la recherche, des équipes de recherche, de la création de postes d'enseignants... Il est composé à une très grande majorité de représentants des enseignants chercheurs mais aussi de représentants étudiants de 3^{ème} cycle, des représentants du personnel ainsi que des personnalités extérieures représentant des administrations publiques ou privées.

LES DIFFÉRENTS SERVICES DE L'UNIVERSITÉ

La scolarité

C'est la première étape du parcours du combattant de l'étudiant qui s'inscrit. Vous pouvez aller la voir pour tout ce qui concerne votre inscription administrative (certificat de scolarité, documents officiels, carte d'étudiant ...). C'est aussi un lieu où vous pourrez trouver des informations concernant la scolarité au sein de votre composante (UFR, institut...). Attention aux horaires d'ouvertures : elles sont très inégales d'une UFR à l'autre... et peuvent parfois vous exaspérer.

SCUIO : le service d'orientation

Son nom et ses initiales varient en fonction de votre université d'attache : CIO, SCIO, SCUIO... mais sa mission reste la même.

Dans les locaux de l'Université, il fonctionne avec du personnel administratif, des conseillers d'orientation. C'est un endroit à fréquenter, pour s'ouvrir à de nouveaux horizons, pour trouver des conseils si l'on se rend compte que l'on s'est mal orienté.

SUMPS : le service de médecine préventive

Le service universitaire de médecine préventive a pour but de faire la prévention et la promotion de la santé au sein du campus. En plus des examens médicaux obligatoires de première année, le service de médecine

préventive propose une série de consultations spécialisées (dont le type peut varier d'une université à l'autre) : centre de dépistage et d'information anonyme et gratuit du SIDA, aide au sevrage tabagique, soutien psychologique, vaccinations...

SUAPS : le service des sports

Le service universitaire des activités physiques et sportives est chargé d'organiser les activités physiques pour les étudiants de l'Université. À midi, en fin de journée, et généralement le jeudi après-midi, ce service propose de multiples disciplines sportives, avec à la fois des pratiques en loisirs et des préparations aux compétitions. Le montant de l'inscription excède rarement les 30 €.

BU : la bibliothèque universitaire

Autre allié de l'étudiant, la bibliothèque est un lieu qu'on doit fréquenter dès son arrivée à la fac. La richesse des documents qu'on peut y trouver en fait un centre de ressources indispensable à la préparation des examens et du travail universitaire. Vous y trouverez des ouvrages de références, des manuels de révisions, des magazines et de la presse spécialisée, des thèses et des mémoires d'étudiants...

Généralement en début d'année, des chargés de TD ou des tuteurs étudiants font une formation à destination des nouveaux arrivants pour leur apprendre à utiliser la BU.

LE CROUS

LES ŒUVRES SOCIALES AU SERVICE DES ÉTUDIANTS

Le CROUS (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires) ne dépend pas de l'université mais du ministère de l'Éducation nationale et/ou de l'Enseignement supérieur. C'est donc un autre interlocuteur de votre vie étudiante, et non le moindre.

En général, on connaît principalement le CROUS pour une chose : c'est lui qui instruit les dossiers sociaux des étudiants, c'est à dire les demandes de bourse et de logement. Mais c'est un établissement public qui a plusieurs missions auprès des étudiants :

- l'aide sociale,
- l'accueil des étudiants internationaux,
- la gestion des logements pour les étudiants,
- la restauration universitaire,
- la vie culturelle étudiante.

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

La fonction du CROUS dans l'accompagnement social des étudiants prend plusieurs formes. Il y a bien sûr les bourses étudiantes, qui sont des aides financières mensuelles versées à l'étudiant pendant 10 mois (de septembre à juin), et les logements universitaires, qui vont de la chambre à l'appartement, en fonction de la situation des étudiants.

Mais il faut aussi savoir que des assistant(e)s du service social du CROUS sont à la disposition des étudiants, avec plusieurs domaines d'interventions :

- l'accueil et l'écoute en cas de difficulté (personnelle, familiale, psychologique, médicale...),
- l'accompagnement dans les démarches et dans la recherche de solutions,
- l'information sur les formalités concernant la vie étudiante (budget, logement, couverture sociale...),
- l'orientation vers tous les services spécialisés,

- l'aide à la constitution de dossiers de demandes d'aides financières.

Les assistant(e)s du service social du CROUS sont tenu(e)s au secret professionnel, il ne faut donc pas hésiter à frapper à leur porte si vous êtes dans la détresse ou que vous avez besoin d'aide.

LA REPRÉSENTATION DES ÉTUDIANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration du CROUS est présidé par le Recteur de l'académie mais il faut savoir qu'il est assisté dans cette fonction par un vice-président étudiant élu par les membres du conseil d'administration. En effet, 7 représentants des étudiants sont élus tous les deux ans pour siéger à son conseil d'administration... Et le prochain peut très bien être vous !

Si cette aventure vous intéresse, sachez que la plupart des associations étudiantes proposent des listes de candidats et que les volontaires sont activement recherchés, car s'il s'agit d'une mission passionnante, c'est aussi une fonction bénévole.

LES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

ANIMATRICES DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Être étudiant serait bien triste si cela se résumait au train-train « amphi, préparation des TD, et au dodo ». En effet, la vie d'étudiant peut être riche en découverte et forte en rencontres si on le souhaite ; il suffit de sortir de sa chambre et d'aller à la rencontre des autres. Pour cela, un grand nombre d'associations existe sur le campus.



Très tôt, les
étudiants
ont su

s'organiser et s'associer pour mener des projets, se défendre, animer la vie étudiante et apporter des services... C'est d'ailleurs ainsi que les étudiants ont pu obtenir beaucoup d'avancées, que ce soit en matière de santé, de d'accompagnement social ou de conditions de vie et d'études (par compensation avec une autre matière).



QU'EST-CE QU'UNE ASSOCIATION ÉTUDIANTE ?

L'association, tel que la loi 1901 l'a instituée, a tout de suite été exploitée par les étudiants comme moyen d'action et comme cadre légal pour agir dans la vie de la cité et dans la vie de l'université. Ainsi, on dénombre aujourd'hui près de 8 000 associations étudiantes sur les campus de France !

L'association étudiante est avant tout un outil au service des étudiants. Elle leur permet d'exprimer leurs volontés, leurs initiatives et leurs projets. C'est pourquoi on trouve toutes sortes d'associations porteuses d'activités diverses et variées : bureaux des étudiants, associations sportives, clubs artistiques, fédérations culturelles, syndicats étudiants, organisations caritatives...

LES MISSIONS DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Les missions des associations étudiantes sont souvent multiples mais on peut citer plusieurs objectifs communs à nombre d'entre elles :

• Animer la vie étudiante

Beaucoup d'associations ont pour but de faire vivre le campus autour d'événements multiples tels que des tournois sportifs, l'organisation de soirées, de sorties ou de moments de cohésion (week-end d'intégration, cérémonie de remise des diplômes), la mise en place de forums des métiers ou d'expo photos... Les options sont infinies et les seules limites sont l'imagination et la bonne volonté !

Car la fac ne se résume pas à un lieu d'étude : une association est la structure idéale pour mener un projet qui vous tient à cœur et l'occasion de transformer une simple idée (voire un rêve) en un événement rassemblant des dizaines ou des centaines d'étudiants.

• Représenter les étudiants

Chaque établissement est régi par un ou des conseils qui décident de l'orientation politique de l'université et de chaque faculté (ou UFR). Dans chacun de ces organes, la participation étudiante – via les élus étudiants – est importante aussi bien pour éclairer ou peser sur certaines décisions que pour transmettre la vision ou les besoins des étudiants auprès des autres acteurs de l'Université.

Les associations étudiantes sont donc souvent soucieuses de porter la voix des étudiants dans ces différents conseils et présentent pour cela des listes lors des élections. Si vous avez déjà été délégué de classe, c'est un peu pareil, mais en plus grand ! Vous pouvez donc vous intéresser à la représentation étudiante... et pourquoi pas devenir le candidat de votre asso !

En tout cas, il est important de voter durant les élections universitaires car les étudiants doivent être acteurs de l'enseignement supérieur. Beaucoup se plaignent souvent de ne pas être entendus... mais les bulletins de vote servent à donner de la légitimité à vos représentants !

• Proposer des services aux étudiants

Une association peut mettre à disposition les photocopiés de cours, les annales d'examen, du matériel sportif, des livres d'occasion... mais aussi vendre boissons et nourriture ou proposer un lieu de détente et de travail, en fonction des locaux dont elle dispose.

• Informer les étudiants

Les bénévoles des associations du campus sont avant tout des étudiants ; ils ont donc rencontrés les mêmes problèmes que les autres et se sont posés les mêmes questions que vous. Par ailleurs, ils sont souvent investis dans les différents conseils de la fac et sont au courant de l'évolution de la filière et de l'organisation du cursus.

Ce sont donc des étudiants auprès desquels vous pourrez trouver (la plupart du temps) les informations dont vous avez besoin. Et dans le cas où ils ne sont pas en mesure de répondre, ils sauront au moins vous diriger vers les personnes compétentes pour le faire.

• Former les étudiants volontaires

Gérer une association, intervenir en conseil, organiser un événement... Cela s'improvise rarement ! La formation des bénévoles, des dirigeants et des élus se fait souvent lors de séminaires qui durent le temps d'un week-end (ou de congrès beaucoup plus festifs) et d'autres événements organisés par les fédérations de villes et associations de filière.

LES PRINCIPES DES ASSO STUDIANTES

L'association étudiante est avant tout un espace de vie commune, une mini-société animée par des bénévoles. Elle porte en elle des principes et des valeurs inhérents à la démarche associative. Ces principes partagés par les associations étudiantes sont simples : l'ouverture, la tolérance, la responsabilité, le bénévolat, le dynamisme, l'humanisme, le dialogue, le refus de tout extrémisme...

D'une manière générale (et sauf les « syndicats étudiants », même si l'appellation prête à débat), une association étudiante est pluraliste et totalement indépendante vis-à-vis des différents groupes politiques. Elle s'interdit toute orientation partisane et vise toujours à regrouper les étudiants par-delà les clivages religieux ou politiques.

COMMENT FONCTIONNE UNE ASSOCIATION ?

Les principes de fonctionnement d'une association sont inscrits dans la loi 1901 et surtout, dans les statuts de l'association (que vous pouvez consulter en préfecture ou que vous pouvez demander aux étudiants qui composent ladite asso). Ces derniers fixent ses règles de fonctionnement, ses objectifs, ses moyens...

Pour devenir membre d'une association, vous devez remplir une fiche d'adhésion et payer une cotisation annuelle. Son montant est variable mais la somme est généralement modique (entre 1 et 5 €).

Une fois membre de l'association, vous votez pour en élire les représentants, vous pouvez participer aux réunions et au fonctionnement de la vie de l'asso, et vous pouvez même être candidat pour prendre des responsabilités officielles. Bien sûr, le niveau de votre engagement dépend de vous, de votre motivation et de votre disponibilité.

L'association se compose toujours d'une assemblée générale (AG) qui se réunit une ou plusieurs fois par an et qui est composée de l'ensemble des membres de l'association. Une fois par an, elle vote le bilan moral et financier de l'année écoulée, fixe les orientations et projets pour l'année suivante.

Souvent, une association comprend également un conseil d'administration (CA). Celui-ci est composé par des membres actifs élus par l'AG, gère de près le fonctionnement de l'asso et se réunit assez régulièrement (environ tous les mois).

Enfin, l'association se compose systématiquement d'un bureau élu par l'AG qui comprend au minimum un président, un trésorier et un secrétaire (ils sont responsables juridiques de l'association). Des vice-présidents, des adjoints et des chargés de mission peuvent aussi aider à former le bureau de l'association.

Les décisions, projets, budgets... qui sont décidés au sein d'une association sont toujours validés par un vote. Le tout est consigné dans des procès-verbaux (PV) afin de garantir une trace officielle des décisions prises.



LES MOYENS DE L'ASSOCIATION

Avant tout, l'association a besoin de bénévoles pour la gérer au quotidien, mener les projets, prendre les responsabilités... Bref, la faire vivre. C'est pourquoi tous les étudiants sont sollicités pour participer, chacun à sa manière, à la vie de l'association.

Côté financier, l'association peut s'appuyer sur différentes ressources : les cotisations des membres, les recettes des manifestations bénéficiaires, les subventions institutionnelles et privées, les dons... L'association ne fait pas de profit. Elle réinvestit la totalité de l'argent dans de nouveaux projets et dans son fonctionnement. Ses comptes sont d'ailleurs présentés et votés chaque année à l'occasion de l'AG et peuvent être consultés à tout moment par les membres de l'association.

Comprendre, s'investir et entreprendre

La vie d'une association ne tient qu'à l'engagement que les étudiants lui donnent. Il faut donc être curieux du monde qui vous entoure et essayer de comprendre comment fonctionne l'université, car c'est le lieu où vous allez peut-être passer les meilleurs moments de votre vie. N'hésitez pas à vous investir et à entreprendre des projets, car s'il y a un temps et un lieu où rien n'est impossible, nul doute que cette période se situe pendant les « années fac » !

LA MUTUELLE POUR LES ÉTUDIANTS

LE PARTENAIRE SANTÉ & ASSURANCES

En tant qu'étudiant, vous être couvert par le régime général de sécurité sociale. Mais cela ne vous dispense pas de prendre auprès d'une mutuelle une assurance santé afin d'être mieux remboursé pour faire face à vos frais médicaux. Mutuelle qui peut vous apporter bien d'autres services, en particulier pour vous assurer en matière de responsabilité civile, de séjour à l'étranger ou assurer votre logement.



Attention : il ne faut pas confondre la Sécurité sociale et la [complémentaire santé](#), qui sont deux prestations différentes :

- la première relève du régime général : elle assure des remboursements partiels (à hauteur de 70 % des frais médicaux),
- la seconde est optionnelle ; à partir d'une quinzaine d'euros par mois, propose des remboursements supplémentaires en fonction des options choisies (et souvent plus avantageuses que les complémentaires parentales).

Il est utile de bien se renseigner sur les taux de prise en charge de l'assurance maladie (la Sécu), car on a souvent des surprises lorsque l'on engage des soins coûteux (lunettes, dentition...).

La mutuelle prend en charge la différence entre ce que votre soin vous a réellement coûté, et ce que vous rembourse la sécu. Parce qu'il y parfois de gros écarts, prendre une mutuelle complémentaire n'est pas un coût, mais plutôt un bon investissement !

S'ASSURER POUR LA VIE DE TOUS LES JOURS

Pour moins de 20 euros par an, vous pouvez [souscrire des garanties](#) telles que la responsabilité civile (obligatoire pour s'inscrire dans l'enseignement supérieur), une protection individuelle accident, une assurance perte/vol de papiers, ou encore des assurances contre l'utilisation frauduleuse de votre portable, des services de coaching administratif et financier et bien d'autres encore.

Si vous êtes autonome avec votre propre chez vous, un logement étudiant, ça s'assure ! Comment s'y retrouver dans la multitude des offres proposées par les mutuelles et les compagnies d'assurance ? [Yvon Assur'logement](#) est une des formules les plus attractives du marché.

A partir de 29 euros par an, elle couvre les grands classiques : responsabilité civile, incendie/explosion dégâts des eaux, catastrophes naturelles, dommages électriques, et encore bien d'autres désagréments.

Enfin, partir étudier à l'étranger nécessite une [assurance internationale](#). Et là encore, c'est votre mutuelle qui fera le job !